



PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 11 décembre, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYSES, maire de Nailloux.

Tous les documents nécessaires au conseil ont été envoyés avec la convocation le 5 décembre 2018

Étaient présents : 13 : Anne BORGETTO, Nawal BOUMAHDI, Charlotte CABANER, Didier DATCHARRY, Michel DUTECH, Lison GLEYSES, Delphine LEGRAND, Pierre MARTY, Éva NAUTRÉ, Maurice NICOLAU, Michael OPALA, Daniel VIENNE, Antoine ZARAGOZA.

Étaient excusés : 10 : Lilian CHAUSSON, Patrick DUSSOL, Thierry LATASTE, Anne MENDEZ, Georges MÉRIC, Sabine MORENO, Cécile PAUNA, Agnès SALVATORI, Fabienne SERENE, Armelle TRÉMANT.

Pouvoirs : 9 : Lilian CHAUSSON pouvoir à Antoine ZARAGOZA, Patrick DUSSOL pouvoir à Didier DATCHARRY, Thierry LATASTE pouvoir à Daniel VIENNE, Anne MENDEZ pouvoir à Lison GLEYSES, Georges MÉRIC pouvoir à Michel DUTECH, Sabine MORENO pouvoir à Éva NAUTRÉ, Cécile PAUNA pouvoir à Anne BORGETTO, Fabienne SERENE pouvoir à Michael OPALA, Armelle TRÉMANT pouvoir à Delphine LEGRAND.

Secrétaire de séance : Daniel VIENNE

Introduction du maire :

Nous allons faire la projection d'une vidéo sur les jobs d'été : vidéo vue en commission, elle sera mise en ligne sur le site de la mairie. Je laisse la parole à MME LEGRAND (élue en charge de la commission citoyenneté).

MME LEGRAND : cette année ont été accueillis sur la période estivale 16 jeunes. Une première réunion avec les jeunes a été faite avant le début des jobs d'été, pour leur rappeler ce qui était attendu, les différents services dans lesquels ils allaient travailler, le fonctionnement de la mairie et le fonctionnement d'une mairie en général (les élus, les techniciens, ...) afin qu'ils puissent se positionner dans une organisation.

La nouveauté pour cette année a été de remplir un compte rendu d'activités, dont l'objectif était d'avoir un retour sur leurs activités et de les faire réfléchir sur les compétences qu'ils avaient pu développer, les connaissances acquises, un point de vue sur l'expérience vécue. Parmi ces 16 jeunes : 4 à l'accueil, 1 aux écoles, 1 à l'urbanisme, 2 à la médiathèque et 8 au service technique.

Il y a eu aussi une réunion de bilan, ce qui était très important pour faire un bilan avec les jeunes. Au cours de celle-ci, nous avons pu échanger directement avec ces jeunes et nous avons pu évoquer des améliorations à apporter sur les services. Ce qui ressort aussi, c'est que tous remercient les services qui les ont accueillis, pour l'écoute, donc une fois encore il faut souligner le professionnalisme des équipes encadrantes parce qu'accueillir des jeunes de cet âge-là, ce sont des personnes sans expériences qui ont besoin d'être vraiment accompagnées, c'est beaucoup de temps qui leur est consacré. Donc, c'est l'occasion aussi de remercier les personnes.

Ensuite, ce qui ressort, c'est que tous ont pu toucher de près le travail d'équipe, ce qui a été apprécié. Ils ont pris conscience, surtout au niveau de l'accueil, de l'importance du relationnel : certains ont travaillé sur leur timidité. D'une manière générale, ils ont tous compris l'importance et le rôle de chacun dans l'organisation et du service apporté aux habitants.

Aussi, ce que nous avons essayé de faire cette année, c'est de regarder quels étaient leurs centres d'intérêt pour les positionner au mieux en termes de période mais aussi du nombre de jeunes à accueillir sur les services. Il s'agissait de les affecter soit sur des missions particulières qui correspondent à leurs centres d'intérêt, ou alors, en fonction des activités sur les services.

Nous accueillons des jeunes et nous voulions valoriser leur travail au sein des services car c'est un vrai service rendu l'été et c'est aussi l'occasion donnée aux jeunes de travailler l'été et d'où cette vidéo qui est le fruit de leur travail. Pour cette vidéo, il faut remercier deux jeunes en particulier : Rémi et Maelween qui ont été aidés par M. Patrick JUBERT de la cyberbase, donc voici le résultat de leur réalisation.

Projection du film

MME GLEYSES, maire : en fin de séance j'aurai des informations à vous communiquer.

Selon l'ordre du jour prévu :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Délibération 18-104 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES « TERRES DU LAURAGAIS »

Madame le Maire donne la parole à madame Charlotte CABANER, adjointe au maire en charge des Finances.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C

Vu le rapport de la CLECT « Terres du Lauragais », réunie en séance le 17 octobre 2018 approuvé à l'unanimité

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT, dans sa séance du 17 octobre 2018 a approuvé à la majorité des membres présents, le rapport de la CLECT.

MME CABANER informe que par courrier en date du 18 octobre 2018, le Président de la communauté de communes des « Terres du Lauragais » lui a transmis le rapport établi par la CLECT.

Il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requise à l'article L. 5211-5 du CGCT.

MME CABANER : la CLECT se réunit depuis maintenant un an. Elle a pour rôle de mettre en exergue ces charges transférées, d'envisager de nouvelles, de voir comment on peut faire des attributions de compensation, de voir les nouvelles attributions de compensation. On l'a déjà dit, on ne peut pas revenir sur ce qui était existant au préalable et que la CLECT a dû reprendre en l'état, du fait de l'existence des textes. Donc il y a eu plusieurs séances et au vu de ces séances, il y eut des rapports de la CLECT qui vous ont été remis. Donc aujourd'hui, ce n'est pas de revoir le contenu du rapport que vous avez tous lu, aujourd'hui c'est de voter pour savoir si vous l'approuvez. Il est à la fois approuvé par les membres de la CLECT, bien sûr, et ensuite il est soumis aux différentes communes qui font partie de l'interco et également soumis au vote de l'interco.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Délibération 18-105 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Madame le Maire donne la parole à madame Anne BORGETTO, adjointe au maire.

MME BORGETTO rappelle à l'assemblée que les nouveaux locaux de l'école de musique ont été aménagés pour un usage d'enseignements et de pratiques musicaux.

Au regard de la qualité acoustique du bâtiment rénové, d'autres usages peuvent être autorisés en lien avec l'environnement musical.

La commune a ainsi été contactée par l'association « Les amis de la chambre de musique », représentée par Florent Huc professeur à l'école de musique du Lauragais, qui souhaite pouvoir disposer une fois par semaine des locaux afin d'effectuer des répétitions du quatuor à cordes.

Cette mise à disposition gratuite doit se conclure par la signature d'une convention entre la commune et l'association.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux attributions des conseils municipaux, madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver ce projet de convention de mise à disposition des locaux de l'École de musique de Nailloux.

M.OPALA : d'où est cette association ?

MME BORGETTO : de Toulouse, mais le professeur est à l'école de musique ici.

M.OPALA : c'est une association à but lucratif ou pas ?

M.DUTECH : c'est interdit d'utiliser des locaux municipaux à but lucratif. On peut mettre à disposition des associations gratuitement.

M.OPALA : et ça apporte quoi aux Naillousains ? Et s'il y a une autre association naillousaine qui demande, on ne pourra pas leur mettre à disposition cette salle.

MME BORGETTO : ce sont des musiciens naillousains.

M.OPALA : si je débats de ça ici, c'est que ça n'a pas été fait en commission. On aurait dû le voir, car en début d'année, on a parlé en commission vie associative qu'on discuterait de ce type d'associations...

M.DATCHARRY : associations qui ne sont pas lucratives mais qui visent à gagner un peu d'argent.

M.OPALA : ce n'est pas ça. C'est par rapport à ce qu'on s'était dit en début 2019.

MME BORGETTO : je souhaite préciser que ce n'est pas forcément pour l'association, ce sont des musiciens naillousains, individuels qui souhaitent un local pour répéter.

M.DATCHARRY : on peut demander en échange qu'il y ait un concert.

MME GLEYES : c'est prévu, ça fait partie du donnant-donnant.

M.DATCHARRY : j'adhère totalement à ce que dit M.OPALA : autant les Naillousains, je suis d'accord, autant pour les extérieurs, ce n'est pas plus mal qu'on ait un retour.

MME CABANER : si votre question est en fait une question de recettes, donnant-donnant. On pourrait le louer, je l'entends...

M.OPALA : ...oui, pour l'école de musique qui est au budget de la commune, certes pour l'école de musique, mais il faut que ce ne soit pas que pour l'école de musique.

MME CABANER : cette histoire de rémunération, on en a parlé déjà entre nous, mais on ne l'a pas actée en commission, c'est vrai. Donc l'idée est de dire qu'on pourrait louer cet espace, mais aujourd'hui la question n'était pas là. On pourrait avoir une contrepartie qui serait différente car la location ça pourrait être plus compliqué à mettre en place. Dans les faits, il y a des choses à mettre en place. Là, de toute façon, ce sont des répétitions et je laisse MME BORGETTO se charger de cette partie. Ce qui fait plaisir d'entendre, c'est que la salle de musique a une bonne acoustique et il faut souligner que la valorisation de ce patrimoine aujourd'hui intéresse les gens. C'est ça qu'il faut mettre en exergue et en contrepartie en effet d'un système donnant-donnant. Quant au deuxième point, vous parlez éventuellement de venir en diminution de choses, ce sont des points que M.ZARAGOZA (adjoint en charge de la commission vie associative) en effet allait aborder ultérieurement dans les prochaines réunions de la commission vie associative, pour en effet évaluer, ça on en avait déjà parlé en commission finances je vous le rappelle, évaluer à la fois la dotation qui avait été faite et également les avantages en nature et que chacun soit conscient de ce qui leur est réellement apporté par la collectivité. Ça, ce sont des choses que M.ZARAGOZA va mettre en place au fur et à mesure et dont vous aurez l'occasion de discuter dans les mois à venir en prévision de la préparation des finances et nous faire remonter les informations en commission finances.

M.DATCHARRY : là on est un peu dans le cas d'une résidence d'artistes entre guillemets. Et on pourrait avoir des compensations au même titre que celles des résidences d'artistes ont dans leur contrat. La convention de prêt, je ne la voterai pas pour cette raison-là.

MME BOUMAHDI : nous avons eu toutes les explications de MME BORGETTO et je pense que ce serait bien qu'elle puisse s'exprimer car elle a eu des échanges avec la personne.

MME BORGETTO : ça a été la demande de ce quatuor à cordes. Après on a toujours su que ce bâtiment devait servir aux musiciens quel que soit le bord du musiciens. Donc quand j'ai eu cette demande, j'ai dit oui et effectivement il fallait que ce soit encadré par une convention. C'est quelqu'un de l'école de musique, ce n'est pas un extérieur. Effectivement si ça avait été quelqu'un de complètement extérieur à l'Ecole de musique et extérieur à Nailloux, je n'aurais pas accepté.

MME BOUMAHDI : la culture doit être accessible à tous. Et c'est quelqu'un de l'école.

M.OPALA : c'est un professionnel, il est de l'école de musique et donc il est rémunéré.

MME CABANER : comme dans les associations.

MME NAUTRE : et comme les autres, les professeurs ont droit à leur entraînement.

M.DATCHARRY : vous ne pouvez pas mettre, du point de vue des attributions des subventions, sur un pied d'égalité ces associations avec des associations de bénévoles.

MME NAUTRE : elles sont sur un pied d'égalité mais elles n'ont pas toutes les mêmes subventions.

MME GLEYES : c'est un autre sujet qui sera discuté en commissions.

La délibération est approuvée à 18 voix POUR, 4 CONTRE et 0 abstention.

FINANCES

3. Délibération 18-106 : TRAVAUX DE VOIRIE. DEGATS D'ORAGES. 16 ET 20/07/2018. FONDS DE CONCOURS

Madame le Maire donne la parole à madame Charlotte CABANER, adjointe en charges des Finances.

MME CABANER informe l'assemblée de la prise en compte des dégâts d'orages du mois de juillet 2018 par la communauté de communes « Terres du Lauragais ». Plusieurs voies avaient été touchées et le conseil municipal dans sa séance du 24 octobre 2018 avait délibéré une première fois et validé la participation à ces travaux par le moyen du fonds de concours.

En séance du 11 septembre 2018, le conseil communautaire a validé le coût des travaux pour le chemin de Montgay, voie durement touchée, avec demande de participation financière au Département et fonds de concours de la commune.

Les éléments relatifs à la participation de la commune de Nailloux sont retracés dans le tableau ci-après :

Montant travaux HT	Taux de la subvention du CD31	Montant de la subvention CD31	Montant restant à charge	Montant pour la commune de Nailloux (50% du solde)
270 214,00	58,75 %	158 750,73	111 463,27	55 731,64

Les crédits de cette dépense étant inscrits au BP 2018 commune.

La commission Finances en date du 3 décembre 2018 a examiné cette proposition.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux attributions des conseils municipaux, madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette proposition.

M.DATCHARRY : je tiens à remercier le Conseil départemental et Terres du Lauragais qui ont mis en place un fonds de concours.

MME GLEYES : et c'était un vrai soulagement pour ces travaux qui ont été réalisés car la route a été très dégradée et ensuite il y a eu un arrêté d'interdiction de circuler.

MME BOUMAHDI : et remercier les élus de la commune de Nailloux qui ont travaillé dans ce sens.

M.VIENNE : à ce sujet, je voulais signaler que c'est une action avec le Conseil départemental. Ce sont des pluies intenses qui ont causé ces dégâts. Il y a une quinzaine de jours, il y a eu une réunion avec des agriculteurs. Le département suscite ces réunions avec les agriculteurs pour minimiser ce type d'impacts, parce que ça risque de se répéter de plus en plus, vu le changement de régime météo qu'on a depuis quelques années.

M.DATCHARRY : on a un retour de cette réunion ?

MME GLEYES : j'ai été conviée à cette réunion et je n'ai pas pu y aller. M.MARTY et M.VIENNE étaient présents.

M.VIENNE : le retour est que les agriculteurs mènent des expérimentations avec le département, pour des cultures qui peuvent être mises en place et la manière de les mettre en place ; il n'y a pas de solutions miracles. Les haies ne règlent pas tout. Donc il faut aussi trouver d'autres solutions, les agriculteurs ont été mis à contribution car on sait que dans le Lauragais, les terres n'ont plus beaucoup de matière organique, elles sont appauvries.

M.MARTY : il y avait en réunion une vingtaine d'agriculteurs. Il y a d'autres réunions entre agriculteurs et Conseil départemental.

M.DATCHARRY : même entre eux, il doit y avoir des conflits, car un champ plus haut qui dévale sur celui du bas, ça crée problème.

M.MARTY : le Conseil départemental a proposé de faire des études individuelles, une évaluation des parcelles à risque. Et de trouver des solutions.

MME BOUMAHDI : c'est un travail qui a été mené suite aux différentes réunions de la commission voirie de Terres du Lauragais parce que, en parlant de transfert de compétences, tous les élus à la communauté de communes Terres du Lauragais ont demandé à ce qu'il y ait un travail avec les agriculteurs pour éviter les coûts à chaque fois et savoir qui paie quoi. Donc c'est à partir de là, qu'un groupe de travail a été constitué.

M.VIENNE : et aussi de responsabilité : à savoir qui est responsable s'il y a un accident à cause de coulées de boues sur la voie. Donc, il y a différentes solutions mais pas de solutions miracles.

M.OPALA : un calendrier d'objectifs leur a été demandé ?

M.VIENNE : ils se mettent en rapport avec le service technique du Conseil départemental qui ne s'occupe que de ça.

M.MARTY : chaque fois c'est sur la base du volontariat, mais il faut un cycle d'observations. L'agriculteur demande au CD31 l'étude et l'observation des parcelles, cultures et solutions. Je leur ai demandé de positionner sur la carte, les terrains à risque sur Nailloux. Il y a un ou deux endroits à risque, j'attends leur carte et le rapport.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Délibération 18-107 : BUDGET PRIMITIF COMMUNE. DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Madame le Maire donne la parole à madame Charlotte CABANER, adjointe en charges des Finances.

1- **MME CABANER** rappelle à l'assemblée qu'à l'élaboration du budget primitif 2018, l'ensemble des prévisions de dépenses ont été prises en compte mais que des ajustements sont nécessaires en fin d'exercice notamment au chapitre 012, charges de personnel.

Il s'agit ici de prendre en compte la régularisation de l'assurance du personnel pour l'année N-1

(10 000 € de plus pour l'année 2017), des remplacements de personnel (non prévisibles au moment du vote du BP) et des conséquences de la suppression des contrats aidés sur une année entière (5 000 €).

Il est proposé le virement de crédits ci-après :

Fonctionnement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
c/022 dépenses imprévues	15 000.00	
c/6218 autre personnel extérieur		5 000.00
c/6455 assurances personnel		10 000.00
Totaux	15 000.00	15 000.00

2- **MME CABANER** rappelle à l'assemblée les crédits inscrits au BP 2018 relatifs à l'opération Plan Local d'Urbanisme (PLU), arrêtés à la somme de 54 000 € et correspondant à l'engagement des études urbaines nécessaires à la révision de ce document d'urbanisme majeur.

En cours d'élaboration, l'analyse de l'état initial agricole proposé par le cabinet d'urbanisme retenu s'avérant insuffisant, il a

été décidé de demander un diagnostic agricole à la SAFER. Cette dépense prise en charge à 50% par le cabinet d'études et 50 % par la commune nécessite, pour la commune, un virement de crédits à réaliser sur le budget principal.

Investissement Opération/article	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Opération n° 13-01 Stades c/2313 immobilisations	2000.00	
Opération n°16 Plan Local Urbanisme c/2031 études		2000.00

La commission Finances en date du 3 décembre 2018 a examiné cette proposition.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux attributions des conseils municipaux, madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver ces propositions.

La délibération est approuvée à 21 voix POUR, 0 CONTRE et 1 abstention.

RESSOURCES HUMAINES

5. Délibération 18-108 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF NON TITULAIRE À TEMPS COMPLET POUR UNE DURÉE DE 6 MOIS.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'effectif communal est composé d'agents titulaires et contractuels.

Afin de réorganiser le service accueil de la mairie consécutif à la mise en place d'un nouveau service de recueil et de délivrance de cartes d'identité et de passeports à la population, il est nécessaire de recruter un agent contractuel à temps complet au grade d'adjoint administratif territorial à compter du 07/01/2019 et pour une durée de 6 mois.

L'agent percevra la rémunération afférente au 1er échelon du grade d'adjoint administratif, IB 347.

MME NAUTRE : c'est aussi pour réorganiser l'Accueil, pour détacher une personne sur les tâches du CCAS. Il y a de plus en plus de demandes. A titre d'exemple, cette semaine nous avons constitué 15 dossiers de demandes d'aide sur les voyages scolaires ; donc il faut recevoir les familles et constituer les dossiers entre autres et ça prend beaucoup de temps. Donc nous allons détacher une personne pour ces tâches plutôt qu'elle ne traite les dossiers en plus de son travail à l'accueil et / ou en dehors de ses heures de travail. Elle aura 2 jours pour ne gérer que le CCAS.

MME CABANER : et en plus, au niveau du budget et pour la préparation du budget communal, on s'est aperçu que le CCAS a de fortes demandes. Ce que nous avons fait déjà, il y a quelques années, c'est d'augmenter le budget du CCAS, et la population a augmenté. Et je crois que l'année prochaine, il faudra encore augmenter ce budget pour montrer la solidarité entre les Naillousains et permettre d'avoir un réel CCAS.

MME GLEYES : et pour le CCAS de gérer en conseil d'administration, les nombreuses sollicitations et propositions.

La délibération est approuvée à 18 voix POUR, 0 CONTRE et 4 abstentions.

6. Délibération 18-109 : AUGMENTATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'effectif communal est composé d'agents titulaires et contractuels.

Suite au départ à la retraite d'un agent à compter du 1^{er} décembre 2018 et afin de maintenir en régie municipale le service de portage de repas à domicile, il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire d'un agent contractuel de la manière suivante :

Ancienne situation				Nouvelle situation			
Grade	Affectation	Statut	Temps de Travail	Grade	Affectation	Statut	Temps de Travail
Adjoint technique territorial	Entretien des bâtiments communaux	Contractuel	20/35	Adjoint technique territorial	Entretien des bâtiments communaux. Portage des repas à domicile	Contractuel	30/35

MME NAUTRE : il y a 13 repas distribués et c'est un service très apprécié.

M.OPALA : et les repas de Monestrol le sont toujours ?

MME NAUTRE : pour le moment oui car la communauté de communes n'avait pas souhaité prendre le relais.

M.OPALA : et les autres, on ne le fait pas. Alors pourquoi pour Monestrol et les autres non.

MME GLEYES : c'est quelque chose mis en place depuis très longtemps, c'est délicat de dire à cette personne qui tous les jours attend son repas, qu'on ne lui livrera plus.

MME NAUTRE : mais à terme, nous répondrons que nous ne pouvons pas le faire pour les extérieurs de Nailloux. Et Terres du Lauragais réfléchit pour mettre en place le repas à domicile sur le territoire, car il y a déjà sur d'autres territoires de l'interco, d'autres communautés qui le pratiquaient.

MME BOUMAHDI : ça coûte pour la commune, et la communauté Terres du Lauragais était intéressée pour mutualiser et en plus les tarifs des repas à Nailloux sont compétitifs et elle se demandait comment nous arrivons à le faire.

MME CABANER : on a fait un marché public.

M.OPALA : pour les communes extérieures, même si ça ne concerne qu'une personne, n'est-ce pas envisageable de faire comme pour les écoles, une participation de la commune de résidence de la personne ?

MME NAUTRE : à l'avenir mais là, c'est un peu ennuyeux de le faire.

M.OPALA : mais est-ce envisageable ?

MME NAUTRE : tout à fait, mais il y a des choses qui avaient été mises en place depuis quelques années.

M.OPALA : mais au bout d'un moment, même si Nailloux est une commune plus importante, ce n'est plus son rôle comme ça pouvait l'être avant qu'il ait une interco. C'est le rôle d'une interco, et maintenant Nailloux ne peut plus avoir ce rôle.

MME NAUTRE : je suis tout à fait d'accord, mais je ne me vois pas dire à une personne de plus de 90 ans qui ne sort plus de son lit, que maintenant nous n'allons plus lui livrer. Il faut attendre que Terres du Lauragais prenne cette action.

M.DATCHARRY : on a dit que c'était un service apprécié mais je pense que c'est indispensable. Je veux dire que même si on a de nouvelles demandes, il faudra de toute façon, soit au niveau de l'interco soit de la commune, trouver une sortie.

MME GLEYES : au niveau de l'interco ce service va être étudié, vu le nombre de demandes et c'est une compétence intercommunale.

M.OPALA : on ne l'a pas vu en commission finances et on avait vu un poste à complet donc est-ce que ça remplace ?

MME GLEYES : pas du tout, c'est une personne actuellement à la mairie qui fait 20 h et qui passe à temps complet.

M.OPALA : donc on ne l'a pas vu.

MME CABANER : si, c'est tout simplement la poursuite de quelque chose. C'est une personne qui est actuellement contractuelle, je vous l'ai expliqué, elle fait le ménage aux écoles et ...

M.OPALA : mais ce n'était pas dans le tableau des ressources humaines.

MME CABANER : je pense que si car on en a parlé.

M.OPALA : bon je vérifierai. Et sur l'accroissement d'horaires d'un poste à la médiathèque, est-ce que ça viendra après ? On a parlé d'un poste pour le remplacement d'un départ à la retraite, un temps complet aux espaces verts. Et on a parlé d'un temps complet à partir du mois de juin pour les espaces verts. Voilà les trois qu'il y avait.

MME CABANER : j'avais les informations, pour moi on en a parlé. Comme je fais aussi les commissions RH, j'ai dû oublier en commission finances alors.

M.DATCHARRY : j'avoue que je ne m'en souviens pas non plus en commission finances.

MME GLEYES : donc la personne actuellement est affectée sur un poste de nettoyage, d'entretien des locaux et elle était à 20 heures. Elle a fait une demande d'augmentation d'heures et on lui a proposé cette mission de portage de repas, qu'elle a acceptée. Donc vous êtes deux à dire que cette proposition n'a pas été vue en commission finances, donc ça n'a pas dû être expliqué.

M.OPALA : ça change la donne, car la personne partie à la retraite faisait le portage de repas à domicile.

MME CABANER : on vous ressortira le tableau des équivalents temps plein qui du fait est modifié. Pour comparer aussi avec l'année N+1, et donc on le sortira au 31 décembre. A la prochaine commission finances, on préparera les éléments pour de toute façon préparer le compte administratif, le DOB, le budget...

La délibération est approuvée à 21 voix POUR, 0 CONTRE et 1 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

MME GLEYES : la semaine dernière, un collectif « Gilets Jaunes » naillousain a souhaité me rencontrer, rencontrer le maire de la commune. Je les ai reçus avec M.MARTY, lundi dernier, ils étaient une quinzaine. On les a écoutés concernant leurs revendications, leurs interrogations. Ça a été constructif, tous se sont exprimés. Ils m'ont fait plusieurs demandes et notamment, s'ils pouvaient utiliser une salle communale pour une réunion publique d'informations sur les « Gilets Jaunes » de Nailloux et des alentours. J'ai accepté et donc ils seront présents dans la salle Jean Jaurès à partir de 20 h 00. Ils m'ont fait plusieurs autres demandes auxquelles je n'ai pas répondu, à savoir des photocopies, affichages... Au niveau de la

sécurité, pour des barrières, ils se situent au péage, au bord de la route, mais cet espace appartient à VINCI. Leur action a été tolérée mais c'était illégal et donc je n'ai pas accepté de prêter du matériel, ce qui a été tout à fait compris. Je leur ai proposé, ce qui n'était pas de ma propre entreprise, un cahier de doléances, ils ne connaissaient pas et donc ils ont trouvé ce moyen de s'exprimer très intéressant. Ces écrits seront remontés au Gouvernement et ce cahier est mis en place depuis samedi matin à l'accueil de la mairie. Ils ont souhaité que je sois présente demain à la réunion publique, et j'y serai.

MME CABANER : je pense que c'est bien ce que tu l'aies fait dès samedi, ça rejoint ce que le Gouvernement a proposé hier aux maires. Et ça montre que tu es prête à écouter.

MME GLEYES : les gens se tournent vers les maires, leurs élus, et c'est mon rôle, ma fonction. Donc c'est normal. Quelqu'un a quelque chose à dire, une remarque ?

M.DATCHARRY : non, ce que tu as fait, c'est bien.

MME GLEYES : une autre information : dans la rue de la République, vous avez pu apercevoir le panneau lumineux mis en place.

MME NAUTRE : il a été installé la semaine dernière. On va recevoir cette semaine, la carte sim permettant d'utiliser ce panneau. Un message sera adressé à toutes les associations qui souhaitent diffuser un message, et à partir de janvier, elles pourront faire des demandes pour la diffusion. Ça ne s'adresse qu'aux associations et en aucun cas pour ce qui commercial. Quatre agents seront formés, pour l'utilisation de ce logiciel.

MME GLEYES : demain, mercredi, don du sang à la maison des associations.

Et pour finir, vous avez dans vos pochettes le document des délégations consenties au maire depuis septembre.

M.REFLOCH (DGS) : dans le cadre des délégations consenties au maire, vous avez ici toutes les décisions, notamment des engagements de dépenses.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21 H 35 et annonce un prochain conseil le mardi 8 janvier 2019.